



59^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur le rapport annuel du Haut-Commissaire aux droits de l'homme

Genève, le 17 juin 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous remercions le Haut-Commissaire pour son engagement.

La Suisse est préoccupée par les restrictions des libertés d'expression et de presse en **Chine**. Elle rappelle au gouvernement ses obligations internationales, notamment en matière de protection des droits des minorités au Tibet et au Xinjiang.

A **El Salvador**, la volonté du gouvernement de restreindre le travail de la société civile nous inquiète. Nous appelons les autorités à renoncer à la loi sur les agents étrangers, afin de garantir l'espace civique, la coopération internationale et les libertés d'association et d'expression.

En **Géorgie**, face aux violences systématiques et à la répression ciblée, la Suisse appelle les autorités à respecter la liberté d'expression et de réunion pacifique et à libérer les personnes détenues pour avoir exercé leurs droits fondamentaux.

Au **Mali**, la dissolution des partis politiques s'inscrit dans une dynamique répressive menaçant les droits de l'homme. La Suisse appelle le gouvernement à lever les restrictions aux droits politiques et engager un dialogue inclusif pour des réformes en conformité avec ses obligations internationales.

Enfin, la situation dans le **Territoire palestinien occupé**, en particulier à **Gaza**, est insoutenable. La Suisse est bouleversée par les souffrances humaines et condamne fermement les violations du droit international. Elle appelle notamment à un cessez-le-feu immédiat, à un accès humanitaire rapide et sans entraves et à la libération immédiate et inconditionnelle des otages à Gaza.

Je vous remercie.